

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 37  
N° identifiant 2022-0131

**Titre** Charte du droit à la déconnexion au sein de Grand Poitiers  
Communauté urbaine, de la Ville de Poitiers et du Centre  
Communal d'Action Sociale de Poitiers

Rapporteur(s) M. Stéphane ALLOUCH  
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

**PJ.**  
Charte du droit à la déconnexion

Membres en exercice 0  
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

**Observations** L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Ressources humaines - Dialogue social
------------------	---

Dans le cadre des engagements du projet d'administration d'« améliorer de façon continue la qualité de vie au travail » et de « faire de notre administration, un modèle d'éco-exemplarité », ainsi qu'en application de l'objectif de sobriété numérique du Plan numérique responsable, la Ville de Poitiers, Grand Poitiers Communauté urbaine et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers décident, au travers d'une charte, de consacrer un droit à la déconnexion pour leurs agentes et agents.

Dans le cadre du dialogue social, plusieurs réunions de travail avec les représentants du personnel ont été menées afin d'échanger sur le droit à la déconnexion et ses modalités.

Un questionnaire sur les pratiques de travail a été adressé aux agentes et agents du 8 au 22 avril 2022 (en ligne et en papier) afin de mieux comprendre les raisons d'une reconnexion en dehors des horaires de travail habituels et pour aider à prioriser les actions à mener pour consacrer un droit à la déconnexion.

De cette concertation, aidée de l'analyse du questionnaire, la collectivité propose une charte du droit à la déconnexion dont les grands principes sont de responsabiliser et de sensibiliser les agentes et agents sur leur pratique de travail. La volonté de la collectivité est de faire coïncider le droit à la déconnexion avec la nécessité d'une souplesse dans notre capacité d'organisation afin de répondre aux impératifs de continuité de service public.

La présente charte, a vocation à aller au-delà de la déconnexion numérique. En effet, elle a pour objet de proposer des modalités d'utilisation des outils numériques afin d'assurer le respect des temps de repos et congé des agentes et agents, et de préserver leur santé, ainsi qu'un équilibre entre leur vie personnelle et familiale dans l'optique d'une amélioration continue de la Qualité de vie au travail. Elle a aussi pour ambition d'aller plus loin que la seule utilisation des outils numériques.

Les dispositions de celle-ci sont recommandées à l'ensemble des agentes et agents dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cette charte vient compléter le règlement informatique qui introduit la notion de droit à la déconnexion et vient préciser le règlement du télétravail quant aux conditions d'organisation du travail pour les agentes et agents exerçant des activités télétravaillables.

Enfin, cette charte du droit à la déconnexion a pour vocation de garantir un droit à la déconnexion des agentes et agents non seulement en dehors des horaires de travail habituels mais aussi durant la journée de travail, par une utilisation responsable et encadrée des outils numériques et moyens de communication, et ce, afin de lutter contre la surcharge informationnelle.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **de donner votre accord sur l'adoption de la charte du droit à la déconnexion commune à Grand Poitiers Communauté urbaine, à la Ville de Poitiers et au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Poitiers**
  - **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.**
-

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

**RESULTAT DU VOTE**

--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	4.1
Nomenclature Préfecture	Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.